

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
Mme Sophie HUYGHE à M. Philippe DALBON
Mme Anne DALESSIO à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : Jérôme LOOSDREGT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 20 septembre 2019	Vendredi 20 septembre 2019	Lundi 30 Septembre 2019

3 - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes – Rénovation des courts de tennis

Dans le cadre de sa politique de rénovation des équipements municipaux, et afin d'offrir aux associations Cheylasiennes mais également à l'ensemble des administrés la possibilité de pratiquer leur loisir dans les meilleures conditions, il a été décidé, en concertation avec le « Tennis Club », de procéder à la rénovation des courts de tennis.

Ces terrains sont mis à la disposition du club de tennis, lequel compte, en 2019, 50 licenciés dont 46 provenant du Cheylas. Ces aménagements sont rendus nécessaires compte tenu de l'état de dégradation progressive du revêtement.

Cette opération représente un budget de **141 711€ HT** et il est proposé, à ce titre, de solliciter une participation financière à hauteur de 30 % auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de **42 513,30€**.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une participation financière auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes afin de réaliser la rénovation des courts de tennis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

 